

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	73

PRESENTS	56
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	19

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	2

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d'Affichage

28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, , Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Florence BELOU, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°109_2023

ACTES : 8.4.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 62- Approbation du Schéma cyclable communautaire 2022-2026

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a souhaité s'engager de manière ambitieuse pour le développement des mobilités douces sur son territoire. Au service de l'emploi, de la mobilité de la jeunesse du territoire, du développement touristique, de l'attractivité..., les motivations politiques sont nombreuses.

Et pour y répondre, de nombreux travaux avec les partenaires, les élus de toutes les communes, les entreprises, les habitants ont été menés et le seront encore dans les mois qui viennent.

Pour y répondre enfin, la Communauté d'agglomération se dote de moyens financiers importants, s'appuie sur des partenaires apportant un soutien d'ingénierie et financier dense, et procède au recrutement de deux agents dédiés au portage technique et d'animation.

Dans la continuité du Plan de Mobilité Rurale approuvé en Conseil Communautaire le 16-12-2019, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé, depuis cette date, un certain nombre d'actions visant à développer la pratique du vélo par les habitants du territoire :

- Elaboration d'un schéma cyclable communautaire - ou Plan-Vélo - en collaboration avec 18 communes du territoire les plus concernées par des enjeux de mobilité cyclable,
- Installation de stationnements vélos sécurisés dans les gares et à proximité de certains équipements publics communautaires (écoles, salles de sports, médiathèques, crèches...),
- Prêt de vélos à assistance électrique pour les habitants,
- Organisation, en 2021, du programme Savoir Rouler à Vélo auprès des élèves de CM2, futurs collégiens et qui sera renouvelé sur les années à venir.

Entre 2019 et 2021, l'élaboration du schéma cyclable communautaire a été menée en 3 phases, correspondant à des secteurs géographiques distincts, mais connectés entre eux :

- Phase 1 : 4 secteurs urbains + vallée du Tarn,
- Phase 2 : boucles cyclotouristiques nord Agglomération,
- Phase 3 : autres axes intercommunaux + 12 communes à enjeux vélo.

La compilation de ces 3 volets a permis d'aboutir à un document de synthèse global (joint en annexe).

Ce travail d'étude a été réalisé dans le cadre d'une mission confiée au bureau d'études ITER et mené en collaboration avec les associations de cyclistes, les élus référents communaux et les services du Département.

Les principaux enseignements du diagnostic sont :

- Un usage du vélo plutôt faible dans la part des déplacements effectués sur le territoire,
- Des aménagements cyclables urbains existants, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, de qualité hétérogène avec de nombreuses discontinuités nuisant au confort d'usage et à la lisibilité des parcours,
- Une faible proportion d'aménagements cyclables en site propre et de nombreux aménagements existants de qualité médiocre peu adaptés à la pratique du vélo et mal entretenus,
- Une réelle volonté émise par un nombre croissant d'habitants de circuler à vélo, notamment dans les centres urbains,
- Des usagers en attente sur l'amélioration du confort et de la sécurité des déplacements à vélo, et l'augmentation des aménagements en site propre.

Sur le sujet des itinéraires cyclables, l'étude a permis d'identifier :

- des axes intercommunaux à aménager, reliant une majorité des communes du territoire communautaire entre elles et connectés aux itinéraires existants ou futurs des territoires voisins,
- un maillage d'itinéraires communaux à l'intérieur des centres-villes et centres-bourgs étudiés.

Les **axes intercommunaux** sont les suivants et classés par potentiel d’usage par les cyclistes :

- Axe prioritaire :
 - Vallée du Tarn (Saint-Sulpice – Marssac) : 38 km à vocation utilitaire et de loisirs. Cet itinéraire correspond également à un des 5 axes stratégiques identifiés par le Département dans le cadre du plan Tarn à Vélo 2020-2025.
- Axes secondaires :
 - Boucles cyclo-touristiques Gaillac-Grésigne-Plateau cordais : 102 km à vocation de loisirs, en connexion avec les itinéraires aménagés en Tarn et Garonne, notamment la vélo-route des gorges de l’Aveyron,
 - Graulhet-Couffouleux : 24 km à vocation principale de loisirs mais aussi utilitaire sur certaines portions (Briatexte-Graulhet notamment),
 - Gaillac-Graulhet : 20 km à vocation principale de loisirs,
 - Gaillac-Salvagnac : 19 km à vocation principale de loisirs.

Compte tenu de leur caractère de desserte territoriale large et de leur rôle de connexions intercommunales, ces axes peuvent être considérés comme relevant de l’intérêt communautaire.

Les 18 **maillages communaux** ont été travaillés avec chaque commune, selon le contexte foncier et urbain local existant et leur propre stratégie de desserte, notamment de certains quartiers ou équipements publics à l’intérieur des secteurs urbains agglomérés.

Globalement, ont été identifiés 366 kms d’itinéraires cyclables à aménager dont :

- 204 kms d’itinéraires intercommunaux,
- 162 kms intégrés dans des maillages communaux.

	Aménagements sur voirie partagée (zones de rencontre, bandes cyclables, chaucidou, pictogrammes...)	Sites propres (pistes-voies vertes)	Total
Axes intercommunaux	180 km	23 km	203 km
Maillages communaux	127 km	36 km	163 km
TOTAL	307 km	59 km	366 km

Ces linéaires d’aménagement comprennent une mixité de typologies d’aménagement (de la voirie urbaine partagée, à la voie verte en site propre)

La cartographie de synthèse et le détail par commune sont disponibles dans le document ci-annexé.

Ils ont par ailleurs vocation à évoluer et à être complétés, mis à jour et concertés à nouveau au besoin et à la demande des élus communaux

Des projets de passerelles piétons-cycles ont également été évoqués pour assurer des traversées de cours d’eau. Toutefois, la faisabilité technico-économique de ces projets devra être précisée dans des études spécifiques à réaliser.

Le coût prévisionnel de ces aménagements (hors études et acquisitions foncières et hors passerelles) est estimé à 12.4 millions d’euros HT dont :

- Axes intercommunaux : 2.4 millions d’euros HT,
- Maillages communaux : 10 millions d’euros HT.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle de ces aménagements, la méthode suivante est proposée :

- Dans un premier temps, il s'agit de préciser les modalités de réalisation des aménagements des axes intercommunaux, permettant à la Communauté d'Agglomération de porter la maîtrise d'ouvrage, en direct de par ses compétences actuelles, ou par transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage des gestionnaires de voirie (Communes ou Département), des aménagements nécessaires à la réalisation d'un itinéraire continu, y compris les traversées des centres-villes et centres-bourgs concernées.
- Dans un deuxième temps, un travail sera mené avec les communes concernées pour définir, sur la base des 163 kms des maillages communaux identifiés dans le schéma cyclable communautaire, les portions qui pourraient relever de l'intérêt communautaire, notamment lorsqu'elles desservent des équipements publics structurants.

La prise en charge financière du coût de ces aménagements sera travaillée et définie en partenariat avec les communes et le Département, et formalisée dans une convention ad-hoc, basée sur les principes de portage décrits dans le tableau figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Dans le même temps, d'autres actions connexes de promotion de l'usage du vélo seront également engagées ou poursuivies en fonction des besoins identifiés et des financements disponibles comme :

- L'installation de stationnements vélos à proximité des sites et équipements structurants,
- Le prêt de vélos électriques aux habitants,
- L'organisation de programmes d'animations grand public et scolaire pour l'autonomie à vélo,
- La mise en place d'un plan de communication,
- Le développement d'une offre de services pour les cyclotouristes.

Le Schéma cyclable communautaire est constitué des pièces suivantes, jointes en annexe à la présente :

- Un rapport de synthèse intégrant la cartographie des axes identifiés du Plan-vélo,
- Une charte des aménagements cyclables, issue de préconisations nationales, à mettre en œuvre afin de garantir des aménagements cohérents et sécurisés.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant sur les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 Compétence en matière de mobilité,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 approuvant le Plan de Mobilité Rurale,

Vu le Plan Tarn à Vélo approuvé par l'Assemblée Départementale du Tarn le 3 juillet 2020,

Vu le Plan régional vélo, intermodalités et nouvelles mobilités de la Région Occitanie,

Vu le Plan Vélo et mobilités actives 2022-2027 de l'Etat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (2 abstentions) :

- **approuve** le Schéma cyclable communautaire 2022-2026 tel que décliné dans le rapport de synthèse, ainsi que la charte des aménagements cyclables joints en annexe,
- **approuve** la mise en place de conventions de co-maîtrise d'ouvrage ou de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaires avec les gestionnaires de voirie partenaires, notamment les communes et le Département du Tarn,
- **autorise** le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à engager les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à la présente délibération,
- **autorise** le Président à solliciter les partenaires financiers pour la mise en œuvre du programme d'action du Plan-vélo, notamment au titre du 6ème appel à projets du fonds Mobilités actives « aménagements cyclables » de l'Etat,
- **autorise** le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à engager les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à la présente délibération,

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **14 AVR. 2023**

- publication - mise en ligne
Le **14 AVR. 2023**

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 081-200066124-20230414-109_2023-DE

